

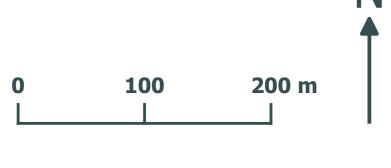
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE&BOIS Métropole du Grand Paris

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 4.4 PLAN DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Commune de NOGENT SUR MARNE

PLUI approuvé au Conseil de Territoire du 12 décembre 2023 Modification simplifiée n°1 approuvée au Conseil de Territoire du 6 mai 2025

Sources : DGI, Cadastre, Janvier 2025 Réalisation : EPT PEMB / DIR URBA • Avril 2025



- Hauteur de construction limitée (maximale) ¤¤
- Implantation obligatoire à l'alignement des voies
- Recul obligatoire par rapport à l'alignement des voies x Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de bonne desserte

- Zone avec limitation d'usage